



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CNAM

Question écrite n° 87958

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le Conservatoire national des arts et métiers. Elle lui demande de lui indiquer le chiffre d'affaires ainsi que le budget du CNAM pour l'année 2009 et pour l'année 2010. Elle le remercie de lui préciser également le montant des subventions que l'État lui attribue.

Texte de la réponse

Le CNAM est un grand établissement chargé de formation professionnelle tout au long de la vie et d'enseignement initial, notamment par apprentissage. Son chiffre d'affaires est de 40 444 756 EUR (exécuté en 2009) et de 38 660 780 EUR (budget 2010). Son budget global est de 83 030 199 EUR (exécuté en 2009) et de 89 537 635 EUR (budget 2010). L'État lui a accordé : une subvention de fonctionnement de 26 080 312 EUR (exécutée en 2009) et de 26 674 441 EUR (budget 2010) ; une subvention d'investissement de 9 355 200 EUR (exécutée en 2009) et de 6 220 000 EUR (budget 2010).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87958

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9868

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12467